



Notre photo : l'économiste Nicolas BOUZOU et Catherine DUMONT, vice-présidente du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Montpellier, ont présenté les conclusions de l'étude ASTERES.

## Aider les entreprises intermédiaires. Les experts-comptables lancent des propositions au futur exécutif régional

**Mercredi 10 mars 2010.** La période est propice aux propositions, notamment celles concernant le développement économique à l'échelle régionale. Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Montpellier a saisi l'occasion des élections régionales pour demander à l'économiste Nicolas BOUZOU et son cabinet ASTERES d'analyser le tissu économique régional et de faire des propositions pour favoriser son développement. " *La situation économique de la région n'est pas bonne !* " La vérité brute voire brutale ressort des chiffres de l'analyse d'ASTERES. Nicolas BOUZOU se base sur plusieurs indicateurs dont le niveau de productivité des salariés (- 21 % par rapport à la moyenne française), le taux de chômage (+ 39,6 %), la part des actifs (- 3,8 %, toujours par rapport à la moyenne française). Pour l'économiste, la région ne peut s'en sortir en ayant un seul secteur exportateur (l'agroalimentaire) ! Mais il a surtout souligné l'atomisation du tissu économique régional, composé en majorité de petites entités. Son leitmotiv est d'augmenter la taille moyenne des entreprises, notamment celles de taille intermédiaire. Un objectif qui passe par l'augmentation des fonds propres des entreprises et l'appel renforcé au capital-investissement ; au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) également, avec cet aveu : le premier secteur à utiliser le CIR est le secteur bancaire, qui passe en R&D la recherche de nouveaux produits financiers complexes, autrement dit spéculatifs ! Quatre propositions opérationnelles sont directement formulées et, selon Nicolas BOUZOU, facilement applicables à moindre coût : développer la formation des dirigeants de PME, développer le capital-investissement régional, accroître la R&D privée, et enfin concevoir un *welcome package* pour l'accueil des entreprises étrangères. Ces mesures pourraient donner leur plein effet d'ici 2 à 3 ans, sauf pour la quatrième proposition et l'accueil d'entreprises étrangères, où les circuits décisionnels sont nettement plus longs.

> Etude disponible auprès de l'Ordre des experts-comptables de Montpellier, Tel. : 04 67 20 98 50.

**L'étude ASTERES : plus de 50 pages, plusieurs analyses des forces et faiblesses du Languedoc-Roussillon, un objectif prioritaire (augmenter la taille moyenne des entreprises), 4 propositions qui peuvent être opérationnelles en 2 ou 3 ans. Une déclinaison par départements est attendue sous 6 semaines.**

## Les entreprises de taille intermédiaire en Conseil des ministres

**10 mars 2010.** Le secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services et de la Consommation a présenté, en Conseil des ministres, une communication relative aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Ces entreprises, qui se situent dans une catégorie intermédiaire (de 250 à 5 000 salariés) entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises, représentent une part importante de l'économie nationale. Au nombre de 4 700, elles emploient 20 % des effectifs salariés, réalisent 20 % de la valeur ajoutée et sont particulièrement performantes à l'export, avec près de 30 % des exportations totales. Pourtant, elles sont deux fois moins nombreuses en France qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Depuis deux ans, plusieurs mesures ont été prises pour assurer leur développement. En matière de soutien à l'innovation, les aides auparavant attribuées par l'Agence de l'innovation industrielle, essentiellement à de grandes entreprises, ont été intégrées au sein d'Oséo, dans le cadre d'un programme centré sur les entreprises de taille intermédiaire. En matière de financement, ces entreprises ont été, avec les PME, au cœur des préoccupations du gouvernement face à la crise financière, avec la mobilisation de 17 milliards d'euros d'excédents d'épargne réglementée, la mise en place par Oséo d'outils de garantie à hauteur d'un milliard d'euros et la création de dispositifs publics de soutien à l'assurance-crédit. En outre, afin de renforcer la solidité des hauts de bilan de ces entreprises, Oséo propose désormais aux PME et aux

ETI indépendantes des instruments de quasi-fonds propres, pour un montant total d'un milliard d'euros. Les ETI sont par ailleurs des destinataires privilégiées des interventions du fonds stratégique d'investissement. En matière de soutien à l'export, elles ont été rendues éligibles à l'assurance-prospection fournie par la Coface et bénéficient de l'outil Cap Export mis en place en 2009. Dans son rapport remis au Premier ministre le 17 février dernier, le sénateur Bruno RETAILLEAU a proposé de nouvelles mesures afin d'augmenter le nombre d'entreprises de taille intermédiaire en France et de les renforcer. Plusieurs de ces propositions seront mises en œuvre prochainement, comme la désignation d'un médiateur de la sous-traitance, la création de comités stratégiques par filières, l'attention portée au financement des entreprises par les établissements bancaires et l'action de la France au niveau européen pour simplifier l'accès des ETI aux financements de marché par un *Small business act* boursier. Par ailleurs, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi proposeront à toutes les ETI un référent pouvant les informer sur les dispositifs publics et faciliter leurs démarches. Une expérimentation sera lancée dès le printemps 2010 dans cinq régions. Le gouvernement devrait poursuivre dans les prochains mois ses travaux en vue de l'adoption de nouvelles mesures pour le développement du tissu d'entreprises de taille intermédiaire en France, en s'appuyant sur les propositions du rapport du sénateur RETAILLEAU et en accordant une priorité particulière à la réduction de l'instabilité réglementaire. (DC)